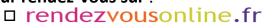


Le dépôt d'un dossier ce fait uniquement sur rendez-vous sur :



Pièces à fournir lors du rendez-vous à la Mairie de SAINT-SAVIN : Présence obligatoire du demandeur majeur ou mineur



Documents originaux à présenter

<u>Premiere de</u>	<u>mande</u>
☐ Extrait acte de naissance de - de 3 mois	☐ Carte Nationale d'Identité valide ou périmé
(Sauf commune COMEDEC) OU Passeport périmé	depuis moins de 5 ans OU copie intégrale d'acte de
depuis moins de 5 ans	naissance de moins de 3 mois (Sauf commune COMEDEC)
	Timbre fiscal (achat lors de la pré-demande)
	☐ Majeur : 86€
	☐ Mineur de plus de 15 ans : 42€
	☐ Mineur de moins de 15 ans : 17€
Renouv	<u>vellement</u>
☐ Carte Nationale d'Identité à renouveler	☐ Ancien passeport
SI CNI périmée de + de 5ans : Extrait acte de	☐ Si le passeport est périmé depuis + 5 ans,
naissance de – de 3 mois (sauf commune COMEDEC)	présenter : CNI valide ou acte naissance de - 3 mois
OU Passeport périmé depuis moins de 5 ans	
Perte ou vol :	
☐ Déclaration de perte (mairie)	☐ Déclaration de perte (mairie)
☐ Déclaration de vol (police / gendarmerie)	☐ Déclaration de vol (police / gendarmerie)
☐ Timbre fiscal : 25 € (achat lors de la pré-demande)	_ communication (period) Bernaumono,
	touto domando
☐ Pré-demande en ligne : récapitulatif ou numéro de	toute demande
	ture d'électricité / gaz / téléphone / dernier avis d'imposition
/ quittance de loyer sauf celle faite par des particuliers) Sau	
SI vous habitez chez un tiers ou parent pour les majeu	
☐ Justificatif de domicile au nom de l'hébergea	
☐ Attestation d'hébergement	
☐ Carte d'identité de l'hébergeant	
\square 1 photo en couleur datant de moins de 6 mois non	découpée aux normes AFNOR
(Expression neutre sur le visage, pas de lunettes, pas de	boucles d'oreilles, oreilles et yeux dégagés, bouche fermée)
Cas particulier :	
☐ Rajout du nom d'épouse / d'époux : copie intégrale	e d'acte de mariage de moins de 3 mois
☐ En cas de veuvage : acte de décès de – 3mois	
☐ Jugement de divorce , s'il y a lieu, autorisant l'ex-ép	oux(se) à faire usage du nom de son ex-époux(se)
☐ Justificatif de nationalité française (selon les cas ren	seignement en Mairie)
Fufaut minaun	
Enfant mineur :	amandour et précent lors du dépât du dessier
☐ Carte nationale d'identité ou passeport du parent d ☐ Faire apparaître deux adresses en cas de garde alte	·
☐ Jugement de divorce ou séparation stipulant	
☐ Justificatif de domicile et titre d'identité de l	

Le retrait du titre d'identité

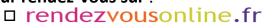
Le retrait des passeports et/ou des cartes d'identité s'effectuent en personne, sans rendez-vous dans un délai de 3 mois après le message de réception.

La présence d'un mineur est requise que pour ceux âgés de 12 ans et plus.

Passé ce délai de 3 mois, le document d'identité sera renvoyé en préfecture pour destruction.



Le dépôt d'un dossier ce fait uniquement sur rendez-vous sur :



Pièces à fournir lors du rendez-vous à la Mairie de SAINT-SAVIN : Présence obligatoire du demandeur majeur ou mineur



Documents originaux à présenter

<u>Premiere de</u>	<u>mande</u>
☐ Extrait acte de naissance de - de 3 mois	☐ Carte Nationale d'Identité valide ou périmé
(Sauf commune COMEDEC) OU Passeport périmé	depuis moins de 5 ans OU copie intégrale d'acte de
depuis moins de 5 ans	naissance de moins de 3 mois (Sauf commune COMEDEC)
	Timbre fiscal (achat lors de la pré-demande)
	☐ Majeur : 86€
	☐ Mineur de plus de 15 ans : 42€
	☐ Mineur de moins de 15 ans : 17€
Renouv	<u>vellement</u>
☐ Carte Nationale d'Identité à renouveler	☐ Ancien passeport
SI CNI périmée de + de 5ans : Extrait acte de	☐ Si le passeport est périmé depuis + 5 ans,
naissance de – de 3 mois (sauf commune COMEDEC)	présenter : CNI valide ou acte naissance de - 3 mois
OU Passeport périmé depuis moins de 5 ans	
Perte ou vol :	
☐ Déclaration de perte (mairie)	☐ Déclaration de perte (mairie)
☐ Déclaration de vol (police / gendarmerie)	☐ Déclaration de vol (police / gendarmerie)
☐ Timbre fiscal : 25 € (achat lors de la pré-demande)	_ communication (period) Bernaumono,
	touto domando
☐ Pré-demande en ligne : récapitulatif ou numéro de	toute demande
	ture d'électricité / gaz / téléphone / dernier avis d'imposition
/ quittance de loyer sauf celle faite par des particuliers) Sau	
SI vous habitez chez un tiers ou parent pour les majeu	
☐ Justificatif de domicile au nom de l'hébergea	
☐ Attestation d'hébergement	
☐ Carte d'identité de l'hébergeant	
\square 1 photo en couleur datant de moins de 6 mois non	découpée aux normes AFNOR
(Expression neutre sur le visage, pas de lunettes, pas de	boucles d'oreilles, oreilles et yeux dégagés, bouche fermée)
Cas particulier :	
☐ Rajout du nom d'épouse / d'époux : copie intégrale	e d'acte de mariage de moins de 3 mois
☐ En cas de veuvage : acte de décès de – 3mois	
☐ Jugement de divorce , s'il y a lieu, autorisant l'ex-ép	oux(se) à faire usage du nom de son ex-époux(se)
☐ Justificatif de nationalité française (selon les cas ren	seignement en Mairie)
Fufaut minaun	
Enfant mineur :	amandour et précent lors du dépât du dessier
☐ Carte nationale d'identité ou passeport du parent d ☐ Faire apparaître deux adresses en cas de garde alte	·
☐ Jugement de divorce ou séparation stipulant	
☐ Justificatif de domicile et titre d'identité de l	

Le retrait du titre d'identité

Le retrait des passeports et/ou des cartes d'identité s'effectuent en personne, sans rendez-vous dans un délai de 3 mois après le message de réception.

La présence d'un mineur est requise que pour ceux âgés de 12 ans et plus.

Passé ce délai de 3 mois, le document d'identité sera renvoyé en préfecture pour destruction.